



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 12 août 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière
Siège #2 - Quentin Kelhetter
Siège #3 - Robert Gendron
Siège #4 - Amélie Guay
Siège #5 - Joanne Costo
Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2025-08-258

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 -** Approbation - séance ordinaire du 8 juillet 2025
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 -** Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 -** Suivi des dossiers - MRC de Lotbinière
 - 5.3 -** Nomination d'un secrétaire d'élections
 - 5.4 -** Cogéco Connexion Inc. - Demande de Permis de Colportage
 - 5.5 -** Projet de loi 59 modifiant la Loi sur la Santé Sécurité au Travail (LSST)
 - 5.5.1 -** Politique - Drogue, Alcool et Médicament au travail
 - 5.5.2 -** Politique - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel au travail
 - 5.6 -** Rencontre des collaborateurs municipaux et des nouveaux arrivants
 - 5.7 -** Ancienne salle municipale - Immeuble excédentaire
 - 5.8 -** Dévoilement - Offre de proposition de l'ancienne salle municipale
- 6 - GESTION FINANCIÈRE**
 - 6.1 -** Revenus - juillet 2025



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Offre de services - Panneau d'affichage du nouveau stationnement- Mise en œuvre du PPU
 - 7.2 - Offre de services - Interdiction de stationnement à la Côte du Quai
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Redevance - Entente Carrière Sablière avec la municipalité de Parisville
 - 8.2 - Consommation d'eau - Travaux au pont Ruisseau Charland
 - 8.3 - Reddition de compte PPA-CE 2021
 - 8.4 - Reddition de compte du PAFFSR - Projet de trottoir sur la 132 (phase 1)
 - 8.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien - Projet d'asphaltage du rang Saint-Joseph
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
 - 9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville
 - 9.3 - Offre de services - Panneau d'affichage des excréments des chiens
 - 9.4 - Location de conteneur à la Marina - Mise en œuvre du PPU
 - 9.5 - Projet d'aqueduc au rang Saint-Joseph
 - 9.6 - Municipalisation du réseau du rang St-Charles - Formulaire du MELCCFP
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en juillet 2025
 - 10.2 - Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 10.2.1 - 180 18e Avenue - Bâtiment accessoire
 - 10.2.2 - 115 18e Avenue - Lotissement
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption Règlement 209-2025 - modifiant le règlement de zonage # 96-2012
 - 11.2 - Adoption du Règlement # 2010-2025 - Lotissement et Remembrement du terrain
 - 11.3 - Adoption du 2e Projet de règlement #212-2025 concernant le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023
 - 11.4 - Adoption du 2e Projet de règlement #213-2025 concernant le règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012
 - 11.5 - Projet de règlement #215-2025 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
 - 11.5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 215-2025
 - 11.5.2 - Adoption du projet de règlement # 215-2025
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Salle multifonctionnelle
 - 12.1.1 - Rapport d'Archéologie
 - 12.1.2 - Mise aux normes des paratonnerres



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

12.1.3 - Certificat de paiement 16

12.1.4 - Location de la salle - Centre des Femmes Parmi Elles

12.1.5 - Résolution pour la reddition de compte - PRACIM

12.1.6 - Location salle - Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS) - Soirée Dansante

12.1.7 - Location de la salle - Formation de Yoga

12.1.8 - Antidérapant du plancher glissant

12.2 - Réservation - Terrain de Tennis

12.3 - Bibliothèque

12.3.1 - Achat des 2 postes d'ordinateurs et des 2 écrans/Windows 11

12.4 - Comité des Loisirs

12.5 - Suivi du Comité MADA

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2025-08-259

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 8 juillet 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 12 août 2025 et répond aux questions des membres du conseil :

- Participation au sondage MADA pour les + 50 ans jusqu'au 18 août 2025/Par la poste le 15 août 2025
- Collecte de sang le vendredi 5 septembre de 13h 30 à 19h 30 à la Caserne
- Portes ouvertes le mardi le 16 septembre 2025 de 10 h à 16 h au bureau municipal dans le cadre de **la semaine de la municipalité du 14 au 20 septembre 2025**

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Coordinateur de la sécurité civile



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Plan Régional Milieux humides et Hydrique
- Plan climat
- Parc Solaire dans parc industriel

5.2 - Suivi des dossiers - MRC de Lotbinière

- Collecte des matières résiduelles ;
- Adhésion des 2 nouvelles municipalités.

2025-08-260

5.3 - Nomination d'un secrétaire d'élections

Considérant que les élections municipales sont prévues le 2 novembre prochain;

Considérant qu'un secrétaire d'élection doit être nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Quentin Kelhetter

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De nommer Mme Lianne Poisson, adjointe administrative comme secrétaire d'élections.

2025-08-261

5.4 - Cogéco Connexion Inc. - Demande de Permis de Colportage

Considérant que la firme Cogéco Connexion Inc. a déposé une demande de permis de colportage;

Considérant qu'elle souhaite offrir aux citoyens de la municipalité ses services de câblodistribution, d'internet et de téléphonie;

Considérant que le formulaire demande de permis de colportage doit être rempli incluant un frais de service de 100 \$ est requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser la demande permis de colportage de la firme Cogéco Connexion Inc.

5.5 - Projet de loi 59 modifiant la Loi sur la Santé Sécurité au Travail (LSST)

2025-08-262

5.5.1 - Politique - Drogue, Alcool et Médicament au travail

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est soumise à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), qui impose à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses;

Considérant que la CNESST recommande l'adoption d'une politique claire encadrant l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments au travail afin de prévenir les risques et favoriser un environnement de travail sécuritaire;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la Municipalité souhaite prévenir tout risque lié à la consommation de substances pouvant nuire à la santé et à la sécurité au travail;

Considérant que l'adoption d'une politique formelle permettra de clarifier les attentes, les responsabilités et les mesures applicables concernant l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte une politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments au travail;

Que cette politique définit les règles applicables concernant la consommation, la possession et l'impact de ces substances sur la capacité de travail, ainsi que les responsabilités des employeurs, gestionnaires et employés;

Que la Municipalité mandate la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux;

Que la Municipalité s'engage à sensibiliser et former le personnel à cette politique, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous en milieu de travail;

Que la politique soit diffusée activement auprès de l'ensemble du personnel et intégrée aux pratiques et procédures en santé et sécurité au travail.

2025-08-263

5.5.2 - Politique - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel au travail

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a l'obligation légale, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses;

Considérant que le projet de loi 59 modifiant la LSST exige que l'employeur tienne compte, dans l'identification des risques et dans les mesures de prévention, des situations de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel pouvant survenir au travail ou avoir un impact sur le milieu de travail;

Considérant que l'organisation souhaite offrir un environnement de travail sain, sécuritaire, exempt de toute forme de violence;

Considérant que l'adoption d'une politique formelle permettra d'encadrer les mécanismes de prévention, d'intervention et d'accompagnement dans de telles situations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte une politique relative à la prévention et à la gestion de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail;

Que cette politique définira les types de comportements inacceptables, les responsabilités de l'employeur, des gestionnaires et des employés, ainsi que les mécanismes de signalement, d'intervention et de soutien disponibles;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

De mandater la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux;

Que la Municipalité s'engage à sensibiliser l'ensemble du personnel à la problématique de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, afin de favoriser un climat de travail sécuritaire et respectueux;

Que cette politique fasse l'objet d'une diffusion active auprès du personnel et soit intégrée aux procédures de santé et sécurité au travail de la Municipalité.

2025-08-264

5.6 - Rencontre des collaborateurs municipaux et des nouveaux arrivants

Considérant que la municipalité organise à chaque année une rencontre pour souligner l'implication de ses collaborateurs;

Considérant que cette rencontre n'a pas eu lieu en raison du projet de rénovation de la nouvelle salle multifonctionnelle;

Considérant que la municipalité veut organiser une réception en l'honneur des nouveaux arrivants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser une dépense approximative de 3 000 \$ + 1 250 \$ (= 4 250 \$) plus les taxes applicables, pour la rencontre des collaborateurs des 3 dernières années et la réception en l'honneur des nouveaux arrivants, qui se tiendra le vendredi 19 septembre prochain à 18 heures à la salle multifonctionnelle.

2025-08-265

5.7 - Ancienne salle municipale - Immeuble excédentaire

Considérant le rapport d'évaluation de la firme Raymond Joyal de l'ancienne salle municipale, située au 960 4^e Rue;

Considérant que l'analyse démontre que le bâtiment ne répond plus aux besoins opérationnels et aux standards actuels de la municipalité;

Considérant que le maintien de ce bâtiment engendre des coûts d'entretien, de réparation et d'assurance qui ne sont plus justifiés par son utilité;

Considérant la nouvelle salle multifonctionnelle au 1043 route Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exclure l'ancienne salle municipale située au 960 4^e rue comme immeuble du domaine public de la municipalité.

2025-08-266

5.8 - Dévoilement - Offre de proposition de l'ancienne salle municipale

Considérant la résolution # 2025-06-195 et l'appel de proposition;

Considérant le projet de vente de l'ancienne salle municipale au 960 4^e rue;

Considérant l'appel de proposition;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les offres de proposition reçues et ouvertes publiquement le 11 août 2025 à 11h00;

Considérant que l'offre de proposition de Gestion Jean-Claude Dubuc pour un montant de 100 000\$ a été jugée la plus avantageuse pour la Municipalité, après examen des conditions et des modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de proposition de Gestion Jean-Claude Dubuc pour la vente de l'ancienne salle municipale au 960 4e rue et ce, selon les conditions mentionnées dans l'appel de proposition :

- Acte notarié signé dans les 90 jours après a résolution
- Paiement en 1 seul paiement, à la date de la signature du contrat de vente devant le notaire
- Un acompte de 15 % du prix lors de la signature de la promesse d'achat
- Les frais administratifs et les frais de notaires seront assumés par l'acheteur.

De demander un dépôt de garantie afin de s'assurer que l'acheteur réalise l'ensemble de tous les travaux et l'échéancier mentionnés dans son offre;

D'autoriser le Maire M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer tous les documents relatifs à cette vente.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - juillet 2025

Le montant total des revenus facturés du mois précédent est de 16 750.46\$.

Le montant total encaissé en date du 31 juillet 2025 est de 53 511,79\$.

2025-08-267

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	28 990,91\$
Total des incompressibles – Municipalité :	108 434,10\$
Total des comptes à payer – Municipalité :	41 725,37\$
Total des dépenses :	<u>179 150,38\$</u>

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-08-268

7.1 - Offre de services - Panneau d'affichage du nouveau stationnement- Mise en œuvre du PPU

Considérant les résolutions # 2025-02-053 et 2025-05-157;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant le projet d'installation d'un panneau d'affichage pour le nouveau stationnement proche de la Côte du Quai;

Considérant la mise en œuvre du PPU (Plan particulier d'urbanisme) de la municipalité;

Considérant les soumissions reçues:

Firme	Prix	Transport
Alpha signa	438,36\$	15,81\$
Spectralit Signoplus	136,70\$	0\$

* plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Spectralit Signoplus, au montant de 136,70\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser l'installation du panneau d'affichage au nouveau stationnement proche de la Côte du Quai.

2025-08-269 7.2 - Offre de services - Interdiction de stationnement à la Côte du Quai

Considérant les résolutions # 2025-02-053 et 2025-05-157;

Considérant le projet d'installation de 8 panneaux pour interdire le stationnement à la Côte du Quai;

Considérant les soumissions reçues:

Firme	Prix	Transport
Affiche Expert	127\$ par unité	0\$
Alpha Signa	114,43\$ par unité	À déterminer
Martech	60,48\$ par unité	96,10\$

* plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Martech, au montant de 60,48\$/unité, avec les frais de transport de 96,10\$, plus les taxes applicables;

De laisser 2 places de stationnements pour les personnes à mobilité réduite et 1 place de stationnement pour débarcadère.

8 - TRANSPORT

2025-08-270 8.1 - Redevance - Entente Carrière Sablière avec la municipalité de Parisville



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'entente intermunicipale relatifs au partage des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de Parisville;

Considérant que le 1er versement pour les redevances liées à l'exploitation de la carrière-sablière est dû le 1er juillet de chaque année;

Considérant que la quantité transportée du 1er janvier au 30 juin 2025 est de 1 582 tonnes;

Considérant que la redevance est de 0,70 \$/tonne, moins les frais administratifs de 15 %;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le paiement des redevances liées à l'exploitation de la carrière-sablière pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025, au montant de 941,29 \$.

2025-08-271 8.2 - Consommation d'eau - Travaux au pont Ruisseau Charland

Considérant qu'un compteur d'eau a été installé pour les travaux au pont Ruisseau Charland afin de mesurer la consommation d'eau du projet;

Considérant que la lecture du compteur indique une consommation totale de 2101 m³ en date du 5 août 2025;

Considérant que le règlement #207-2025 établit le tarif de compensation pour les services municipaux à 0,75 \$ par m³;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'envoyer une facture à l'entreprise responsable des travaux au pont Ruisseau Charland sur leur consommation d'eau, et ce, à un montant 0,75 \$/m³.

2025-08-272 8.3 - Reddition de compte PPA-CE 2021

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 30 août 2025;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver les dépenses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée :

Montant octroyé : 14 240 \$

Montant dépensé : 13 636 \$

2025-08-273 8.4 - Reddition de compte du PAFFSR - Projet de trottoir sur la 132 (phase 1)

Considérant que les travaux de la réfection des trottoirs pour la phase 1 sont terminés;

Considérant la demande de résolution pour la reddition du compte du ministère des transports et de la mobilité durable MTMD;

IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, de procéder à la reddition des comptes, de fournir et de signer tous les documents relatifs à cette démarche.

2025-08-274 8.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Projet d'asphaltage du rang Saint-Joseph

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Considérant que la directrice générale, Mme Hanta Rasami, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser la demande mise à jour du devis préliminaire présenté par la firme TetraTech QI inc. au montant de 769 775 \$ plus les taxes applicables en 2021.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juillet 2025 est de 429 m³ (94 302 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle du réseau d'aqueduc desservi par Parisville est:

Mois	Mètre ³	Gallons impériaux
Janvier	122	26 836
Février	104	22 876
Mars	126	27 716
Avril	125	27 496
Mai	132	29 036
Juin	149	32 775
Juillet	153	33 655

2025-08-275

9.3 - Offre de services - Panneau d'affichage des excréments des chiens

Considérant que la Municipalité a le besoin de maintenir la propreté de ses lieux publics et d'inciter les citoyens à ramasser les excréments de leurs chiens;

Considérant les soumissions reçues pour 5 panneaux:

Firme	Prix	Transport
Affiche expert	110\$ par unité	0\$
Alpha signa	93,53\$ par unité	à déterminer
Martech	60,48\$ par unité	96,10\$

* plus les taxes applicables



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Martech, au montant de 60,48\$ /unité, plus les frais de transport de 96,10 \$ et les taxes applicables.

2025-08-276 9.4 - Location de conteneur à la Marina - Mise en œuvre du PPU

Considérant la mise en œuvre du Plan Particulier d'Urbanisme (PPU);

Considérant l'augmentation de la fréquentation de la plage et de la marina, notamment avec l'arrivée d'un camion-restaurant;

Considérant que le 1er conteneur appartient déjà à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De louer un 2^e conteneur à déchets de dimension 6 verges cubes (6V) de la firme Sanitaire Fortier, au montant de 40 \$/mois, plus des frais de livraison et de retour de 185 \$ et les taxes applicables.

2025-08-277 9.5 - Projet d'aqueduc au rang Saint-Joseph

Considérant la consultation publique du 17 juin 2025;

Considérant le rapport présenté par la firme Atkins Réalis;

Considérant la demande de branchement d'aqueduc des résidents du rang Saint-Joseph;

Considérant l'étude préliminaire présenté aux citoyens concernés;

Considérant que ce projet d'aqueduc pourrait être admissible à des subventions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale Mme Hanta Rasami, à entreprendre les démarches nécessaires, à fournir et à signer tous les documents requis.

2025-08-278 9.6 - Municipalisation du réseau du rang St-Charles - Formulaire du MELCCFP

Considérant que la municipalité est désormais propriétaire du réseau de distribution d'eau potable situé au rang Saint-Charles;

Considérant que la municipalité est soumise aux obligations énoncées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Considérant que l'article 10.01 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) stipule que le responsable d'un système de distribution doit remplir un formulaire de déclaration;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité s'engage à se conformer à l'article 10.01 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

D'autoriser la directrice générale Mme Hanta Rasami à remplir et à transmettre le formulaire de Déclaration du responsable d'un système de distribution au MELCCFP.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en juillet 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juillet 2025 indique que 3 permis ont été délivrés pour un montant de 32 300 \$.

10.2 - Comité Consultatif d'Urbanisme

2025-08-279

10.2.1 - 180 18e Avenue - Bâtiment accessoire

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposée le 10 juillet 2025;

Considérant que le comité a également pris connaissance des documents et précisions relatives à l'implantation du garage projeté, ainsi que les photos du milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant qu'il y a donc lieu de donner favorablement suite à la présente demande et ce, telle que déposée par le requérant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2025-08-280

10.2.2 - 115 18e Avenue - Lotissement

Considérant que le comité a pris connaissance de la proposition d'opération cadastrale décrite au dossier #2676, minute #2306, datée du 16 décembre 2024, déposée par M. Charles Tousignant, arpenteur-géomètre le 5 mars 2025;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le projet d'opération cadastrale souhaité n'est pas conforme aux dispositions de l'article #40 du règlement de lotissement #97-2012;

Considérant que des avis juridiques ont été sollicités auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu'auprès de la firme Lavery;

Considérant que M. Claude Viau, demandeur et propriétaire de l'immeuble situé au 125 18^e Avenue a accepté l'invitation du comité de venir préciser certains éléments de sa demande auprès du comité;

Considérant que les dispositions de l'article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient qu'une municipalité ne peut octroyer une dérogation mineure au demandeur à moins que l'application du règlement en vigueur n'occasionne un préjudice sérieux à son droit de propriété;

Considérant que le comité estime que malgré les inconvénients soulevés par le demandeur, l'existence d'un droit de passage ainsi qu'une servitude de vues notariées induisent que l'application des règlements municipaux ne constituent pas un préjudice sérieux au droit de propriété du demandeur, puisqu'il a la possibilité de pourvoir à l'entretien et disposer d'un accès à la cour latérale gauche et ce, en conformité avec les règlements de lotissement ainsi que de zonage de la municipalité, compte tenu de l'existence de droits acquis reconnus à cet égard;

Considérant que les dispositions de l'article 145.4 de la LAU sont également à l'effet que l'octroi d'une dérogation mineure ne doit pas non plus être susceptible de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant qu'à cet égard, l'avis juridique obtenu de la FQM est catégorique à l'effet que de donner favorablement suite à la présente demande est susceptible d'éteindre les droits acquis pour l'utilisation résidentielle en empêchant une reconstruction en cas de sinistre, ce qui constituerait un préjudice sérieux au droit de propriété pour l'immeuble voisin situé au 115 18^e Avenue;

Considérant que le comité rappelle que les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ont prééminence sur les dispositions des règlements de lotissement et de zonage de la municipalité;

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de donner favorablement suite à la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser la demande de dérogation mineure, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

11 - LÉGISLATION

2025-08-281

11.1 - Adoption Règlement 209-2025 - modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de préciser les types de revêtement extérieur permis;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme structure de bâtiment et comme bâtiment accessoire;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage résidentiel « Forte densité » dans la zone M-01;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage commercial « Liés à l'automobile » dans la zone M-02;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Mme Annie Demers;

Considérant que le premier projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19h;

Considérant que le second projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012 a été adopté le 8 juillet 2025;

Considérant que la municipalité n'a pas reçu de demande de participation à un référendum;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-08-282

11.2 - Adoption du Règlement # 2010-2025 - Lotissement et Remembrement du terrain

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Mme Annie Demers;

Considérant que le premier projet de règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19h;

Considérant que le second projet de règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012 a été adopté le 8 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguère ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-08-283

11.3 - Adoption du 2e Projet de règlement #212-2025 concernant le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023

Considérant que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 6 juin 2023;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y assujettir les conteneurs et d'ajouter des critères d'évaluation pour les logements intergénérationnels détachés;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Mme Annie Demers;

Considérant que le premier projet de règlement modifiant le règlement sur les PIIA # 188-2012 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19h;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2025-08-284

11.4 - Adoption du 2e Projet de règlement #213-2025 concernant le règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012

Considérant que le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin de permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par M. Robert Gendron;

Considérant que le premier projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012 a été adopté le 3 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 25 juin 2025 à 19h;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement # 213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.5 - Projet de règlement #215-2025 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

2025-08-285

11.5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 215-2025

Le conseiller M. Quentin Kelhetter donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 215-2025 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Le règlement vise à :

- La mise aux normes de leur installation septique des immeubles non desservis par le réseau d'égout sanitaire de la municipalité.

Le projet de règlement 215-2025 est déposé.

2025-08-286

11.5.2 - Adoption du projet de règlement # 215-2025

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 août 2025;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 12 août 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 215-2025 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques soit adopté;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Salle multifonctionnelle

2025-08-287

12.1.1 - Rapport d'Archéologie

Considérant le projet de la salle multifonctionnelle/église;

Considérant la résolution # 2024-08-247 octroyant le mandat de supervision des travaux archéologiques à la firme Patrimonia Archéologie;

Considérant le rapport final de cette firme;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ce rapport;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le rapport final de la firme Patrimonia Archéologie.

2025-08-288

12.1.2 - Mise aux normes des paratonnerres

Considérant le projet de la salle multifonctionnelle/église;

Considérant que le contrat initial avec la firme FM Construction prévoit la réinstallation des paratonnerres;

Considérant la découverte de la non-conformité de ces paratonnerres lors de la réinstallation;

Considérant le retard sur la date prévue de la fin des travaux et l'estimation des coûts proposée par l'entrepreneur;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la firme FM Construction à remettre les paratonnerres à la municipalité;

De faire la mise aux normes et la réinstallation de ces paratonnerres en régie interne après la fin des travaux de l'entrepreneur.

2025-08-289

12.1.3 - Certificat de paiement 16

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de la salle multifonctionnelle à la firme FM Construction;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le certificat de paiement 16, au montant de 154 990,81 \$ taxes incluses à la firme « FM CONSTRUCTION »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 16 au montant de 154 990,81\$, taxes incluses à la firme FM Construction pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de la salle multifonctionnelle.

2025-08-290 12.1.4 - Location de la salle - Centre des Femmes Parmi Elles

Considérant que le Centre des femmes Parmi Elles souhaite organiser une activité de cuisine communautaire pour des citoyennes de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que cette activité a pour but de favoriser l'entraide, le partage de connaissances culinaires et de créer des liens sociaux au sein de la communauté;

Considérant que le Centre des femmes Parmi Elles est un organisme à but non lucratif dont la mission est de soutenir les femmes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la salle multifonctionnelle soit mise à la disposition du Centre des femmes Parmi Elles, à titre gratuit, pour la tenue de leurs activités de cuisine communautaire le 2e mercredi du mois de 12h à 16h.

2025-08-291 12.1.5 - Résolution pour la reddition de compte - PRACIM

Considérant la date de fin des travaux de réaménagement intérieur et extérieur de la Salle multifonctionnelle en date du 31 juillet 2025;

Considérant que la MAMH exige une résolution du conseil municipal pour la déclaration de la fin des travaux ainsi que la reddition de compte;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De déclarer la fin officielle des travaux de la Salle multifonctionnelle;

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à procéder à la reddition des comptes, de fournir et de signer tous les documents requis.

2025-08-292 12.1.6 - Location salle - Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS) - Soirée Dansante

Considérant la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS);

Considérant que cette activité sera ouverte à toute la population de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la demande pour louer la salle municipale, et ce, de façon gratuite le 13 décembre prochain, de 19h à 22h;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS) pour la location de la salle municipale gratuitement le 13 décembre prochain de 19h à 22h.

2025-08-293

12.1.7 - Location de la salle - Formation de Yoga

Considérant que Mme Manon Tousignant (résidente de Saint-Pierre-Les-Becquets) souhaite offrir une formation de yoga à la salle multifonctionnelle;

Considérant qu'elle veut demander un frais de participation de 14\$/séance/ par personne;

Considérant qu'un rabais de 20 % sera accordé aux citoyens de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent;

Considérant que cette formation se tiendrait tous les jeudis soir de 18h à 19h durant la saison d'automne;

Considérant sa demande de location de salle et ce de façon gratuite ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de Mme Tousignant pour la formation de yoga les jeudis soir de 18h à 19h, et ce, de façon gratuite durant la saison d'automne.

2025-08-294

12.1.8 - Antidérapant du plancher glissant

Considérant que le plancher de la salle multifonctionnelle est actuellement glissant pour des activités dansantes et sportives;

Considérant que les 2 solutions proposée par la firme BGA Architectes :

- Peinture spéciale sur la céramique + Epoxy
- Cire sur la céramique

Considérant que le coût budgétaire de ces travaux est environ 11 000\$ plus les taxes applicables;

Considérant que le conseil municipal souhaite privilégier une solution qui offre à la fois sécurité, durabilité, et flexibilité d'utilisation de la salle pour diverses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser les travaux de peinture spéciale + Epoxy sur le plancher glissant actuel.

2025-08-295

12.2 - Réservation - Terrain de Tennis



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que M. Denis Demers et M. Tommy Lemay souhaitent organiser un tournoi de tennis du 22 au 24 août 2025 à Deschaillons-Sur-Saint-Laurent et à Leclercville ;

Considérant que cet événement nécessite la réservation du terrain de tennis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la de réservation de terrain de tennis de M. Denis Demers et M. Tommy Lemay pour la tenue d'un tournoi du 22 au 24 août 2025;

D'autoriser les affichages de cet évènement afin d'en faire la promotion auprès de la population.

12.3 - Bibliothèque

2025-08-296

12.3.1 - Achat des 2 postes d'ordinateurs et des 2 écrans/Windows 11

Considérant que les 2 ordinateurs de la bibliothèque ne sont pas en mesure de supporter le système d'exploitation Windows 11 et ses mises à jour;

Considérant que les 2 écrans sont désuets;

Considérant l'offre de services de la firme Infoteck au montant total de 3 169,70 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat des 2 ordinateurs et des 2 écrans de la bibliothèque au montant total de 3 169,70\$, plus les taxes applicables.

12.4 - Comité des Loisirs

-Suivis des travaux au chalet des loisirs.

-Récupérations des matériels à l'ancienne salle au 960 4e rue.

-Activités à l'automne.

12.5 - Suivi du Comité MADA

- Sondage

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

- Poubelles à l'extérieur de l'église/terrain de tennis.

- Stationnement en face du bureau de poste.

- Passage pour piétons.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Plage/Stationnement
- Vente de l'ancienne salle municipale
- Accès à la salle multifonctionnelle/Air climatisé
- Asphaltage au rang Saint-joseph
- Services d'urgence au CLSC
- Immigration/Permis temporaire

2025-08-297

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à .21h02

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire